

Nîmes, le 20 mai 2016

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux de
l'éducation nationale du Gard

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

Division des Ressources
Humaines

Objet : Mouvement des professeurs des écoles sans affectation à l'issue du mouvement informatisé 2016.

Affaire suivie par
Françoise Brissac
Tél. : 04 66 62 86 15
Télécopie
04 66 67 57 41
courriel
francoise.brissac@ac-montpellier.fr

Je vous informe qu'à la suite de la CAPD du 24 mai 2016 aucun des postes que vous aviez sollicités n'a pu vous être donné.

Afin de vous attribuer un poste, il vous est proposé de participer à une première session d'affectation dès la deuxième quinzaine du mois de juin. A cet effet, **la liste** des supports disponibles (que vous complétez compte tenu des précisions suivantes) sera téléchargeable sur DOKIA à partir du 14 juin.

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Gard
58 rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex 1

- Si vous souhaitez participer à cette phase du mouvement, vous devrez organiser **par ordre préférentiel les postes proposés** en saisissant en face de chacun le numéro d'ordre que vous lui attribuez. **Vous n'êtes pas obligé de classer tous les postes.** Ensuite, il vous appartient de trier cette liste par ordre décroissant de priorité, afin de vérifier l'absence d'erreur de saisie, avant de me la faire parvenir, dans son format d'origine, ainsi classée.
- **Attention** les postes de Brigade et de ZIL ne sont pas compatibles avec l'exercice à temps partiel, le cas échéant, une réintégration à 100% sera obligatoire pour ces types de poste.

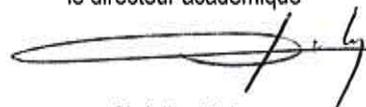
Cette fiche devra parvenir **impérativement avant le 20 juin 2016 midi et par mail à francoise.brissac@ac-montpellier.fr**. Afin d'en faciliter la prise en compte, vous préciserez « **SANS AFFECTATION et votre Nom et Prénom** » en objet du message.

Sans retour de votre part à cette date ou si le document retourné n'est pas utilisable vous participerez à la deuxième session du mois d'août.

De même si aucun des vœux que vous avez formulés ne peut vous être attribué en juin, vous participerez obligatoirement à la deuxième session du mouvement des personnels sans affectation fin août.

Je vous rappelle qu'à cette dernière session, tous les postes encore vacants seront attribués afin que tous les élèves aient un professeur dès la rentrée scolaire

Pour le recteur et par délégation
le directeur académique



Christian Patoz